

Rentrée scolaire : les annonces font réagir

Le syndicat enseignant FSU et Jessie Orvain, de l'Association des maires de France, réagissent aux décisions du dernier conseil départemental de l'Éducation nationale de la Manche.

Ce jeudi 2 mars, à Saint-Lô, le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) a reçu une dizaine de représentants du personnel et syndicalistes de l'Éducation nationale et d'élus pour échanger autour des fermetures de classes.

Selon le syndicat enseignant la FSU de la Manche, « **le Dasen** (N.D.L.R. : directeur académique) **n'a même pas souhaité entendre les désaccords que nous pouvions lui formuler sur les effectifs des écoles renvoyés par les directrices et directeurs. Nous avons toutefois pu obtenir la non-fermeture de quatre postes** », dans les écoles de Sainteny, Lengronne – Saint-Denis-le-Gast, Saint-Pierre-Eglise et Raymond-Brulé à Saint-Lô.

De nouvelles décisions fin juin 2023 pour les écoles

« **Le Dasen a finalement décidé de fermer 49 classes et d'en ouvrir 11. Il a renvoyé au CSAD** (NDLR : Comité social d'administration départemental) **de fin juin de nouvelles décisions d'ouvertures ou de non-fermetures liées aux effectifs.** »

Concernant le secondaire, « **la FSU condamne le retrait de 5,5 postes au budget départemental des collèges pour préparer la rentrée 2023, ce qui complique la rentrée de nombreux établissements : le collège Jules-Ferry de Querqueville, par exemple, se voit retirer brutalement les moyens de trois classes.** »

La FSU redit sa « **très forte opposition à la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^e** », jugé « **essentiel [...] à la prise en charge des outils numériques à l'entrée du collège** », et souligne que « **le conseil départemental, de concert avec la préfecture, a présenté une méthodologie devant conduire à la suppression de certains collèges manchois : 33 établissements sont ciblés par cette mesure** ».

Et de conclure : « **La FSU déplore cette volonté constante de s'attaquer au réseau de services publics de la Manche qui résulte d'abord de choix politiques de réduction de moyens humains attribués à l'Éducation nationale ».**

La « spécificité manchoise »

Pour Jessie Orvain, de l'Association des maires de France, conseillère départementale et par ailleurs maire d'Isigny-le-Buat, il s'agit de « voir ce qui justifie ces fermetures de classe. Là où on estime qu'elles ne sont pas justifiées, on donne notre point de vue avant que la décision rendue soit définitive ».

Selon l'élue, « il faut bien admettre qu'il y a des endroits où c'est factuel. Où la fermeture n'est pas défendable car il n'y a plus d'enfants ». Et en même temps, elle espère que les services de l'État tiendront compte « de la spécificité de chez nous : on n'a pas un tissu urbain, on a quelques zones prioritaires et nos enfants ont le droit à des conditions d'apprentissage optimales ».

Le directeur académique de la Manche a décidé de fermer 49 classes et d'en ouvrir onze. Philippe Renault/Archives Ouest-France